



1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

- **DESIGNATION COMMERCIALE : DÉSHÉBANT PJT.SID**
- **CODE PRODUIT : 1643**

• **SOCIETE : Société Industrielle de Diffusion**
2, rue Antoine Etex
94020 CRETEIL CEDEX
FRANCE

Tél. : 01 45 17 43 00

Fax : 01 43 99 98 65

• **UTILISATION :** Désherbant total pour l'entretien des allées de parcs, jardins publics et trottoirs.

• **SERVICE D'URGENCE :** ORFILA

TEL : 01.45.42.59.59

2 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

• **PREPARATION / NATURE CHIMIQUE :** Herbicide liquide sous forme de concentré soluble, à base de dichlorprop-p (sous forme de sel d'amine), glyphosate, MCPA (sous forme de sel d'amine).

• **COMPOSANTS CONTRIBUANT AUX DANGERS :**

Nom chimique	CAS	EINECS	Classification	Concentration
Dichlorprop-p (sel d'amine) (isomère dextrogyre du dichlorprop) sous forme de sel d'amine	15165-67-0	403-980-1	Xn - R22-R38-R41-R43	54,0 g/L
MCPA ou 2,4-MCPA (ISO) sous forme de sel d'amine	94-74-6	202-360-6	Xn - R22-R38-R41	54,0 g/L
Glyphosate (sels d'amine)	38641-94-0	254-056-8	N -R51/52	72 g/L

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

• **RISQUES SPECIFIQUES :** Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Contient du dichlorprop-p. Peut déclencher une réaction allergique.

4 - PREMIERS SECOURS

• **CONTACT AVEC LA PEAU :** Laver avec de l'eau et du savon. Rincer soigneusement. Oter tout vêtement souillé par le produit, à ne réutiliser qu'après un lavage adéquat.

• **CONTACT AVEC LES YEUX :** Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 15 minutes, en maintenant les paupières écartées. Ne pas frotter. Si des symptômes tels qu'irritation, rougeur oculaire ou gêne visuelle persistent, consulter un spécialiste.

• **INGESTION :** Ne pas faire boire, ne pas faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau. Appeler rapidement un médecin qui traitera symptomatiquement ou faire transférer en milieu hospitalier avec cette fiche.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

• **MOYENS D'EXTINCTION :** Le produit n'est pas classé inflammable, point éclair (vase clos) > 65°C.

- **Recommandés :** En cas d'incendie à proximité, moyens usuels : poudres, mousses, anhydride carbonique ou eau.



- Contre-indiqués : Non déterminé.

• **DANGERS SPECIFIQUES** : Des gaz non identifiés éventuellement nocifs, ainsi que du monoxyde et du dioxyde de carbone, sont susceptibles de se dégager si le produit est surchauffé jusqu'à décomposition.

• **METHODES PARTICULIERES D'INTERVENTION** : Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau pulvérisée. Le personnel intervenant devra porter des appareils respiratoires autonomes.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

• **PRECAUTIONS INDIVIDUELLES** : Porter des gants imperméables et des lunettes.

• **PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT** : Eviter que le produit ne se répande dans les égouts ou les cours d'eau. Essayer d'endiguer au maximum le déversement avec du sable, de la terre, des chiffons. En cas de déversement important dans un égout ou un cours d'eau, prévenir les autorités.

Consulter un spécialiste au sujet de la destination du produit récupéré et s'assurer que l'on est en parfaite conformité avec les réglementations locales en vigueur.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

• **MANIPULATION** :

- Mesures techniques : Prévoir des douches oculaires à proximité des lieux de travail.

- Précautions : Eviter le contact avec la peau, les yeux.

Ne pas boire, ne pas manger, ne pas fumer pendant l'utilisation. Bien se laver les mains immédiatement après utilisation. Porter un équipement spécial (voir rubrique 8).

- Conseils d'utilisation : Respecter les doses préconisées. Traiter par temps calme, sec et sans vent. Ne jamais mélanger à tout autre produit chimique. Conserver le récipient bien fermé. Nettoyer à fond tout l'équipement après utilisation. Eviter toute projection du brouillard de pulvérisation sur le feuillage des plantes que l'on désire conserver (en particulier les arbres et arbustes de moins de 3 ans) ainsi que l'entraînement du produit sur les cultures riveraines, gazons, haies ornementales, les cours d'eau, etc.

• **STOCKAGE** :

- Mesures techniques : Le sol des locaux sera étanche et formera une cuvette de rétention afin d'éviter les déversements accidentels à l'extérieur. Stocker dans un local spécifique à ce type de produit.

- Conditions de stockage recommandées : Stocker dans un endroit frais et correctement aéré et éclairé, à l'écart de tous les aliments ou boissons, y compris ceux pour animaux.

- Matériaux d'emballage : Utiliser uniquement l'emballage d'origine.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

• **MESURES TECHNIQUES** : Voir les rubriques 7, 10. Pas de valeurs limites d'exposition pour cette préparation.

• **EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE** :

- Protection respiratoire : En cas d'utilisation sous forme pulvérisée, porter une protection respiratoire appropriée.

- Protection des mains : Porter des gants étanches.



- Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité.
- Protection de la peau et du corps autre que les mains : Porter un vêtement spécial couvrant tout le corps et la tête, ainsi que des bottes imperméables, avec les pantalons au-dessus de celles-ci afin d'éviter la pénétration accidentelle de produit à l'intérieur de celles-ci.
- MESURES D'HYGIENE : Oter immédiatement tout vêtement souillé par le produit, à ne réutiliser qu'après décontamination. Ne pas amener de boissons ni d'aliments sur les lieux de travail. Se laver soigneusement tout le corps après application.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ETAT PHYSIQUE à 20°C : Liquide limpide
COULEUR : Ambré
ODEUR : Caractéristique
pH pur à 20°C : Environ 7
TEMPERATURE D'EBULLITION : Non Disponible
TENUE AU FROID : Limpide sans cristaux à - 3°C
TEMPERATURE DE DECOMPOSITION : Non Disponible
POINT ECLAIR (coupe fermée) : > 65°C
TEMPERATURE D' AUTO-INFLAMMATION : Non Disponible
CARACTERISTIQUES D' EXPLOSIVITE : Non Disponible
PRESSION DE VAPEUR : Non Disponible
MASSE VOLUMIQUE : Environ 1100 kg/m³ à 20°C
SOLUBILITE/ MISCIBILITE : Eau : soluble en toutes proportions dans l'eau.
Solvants organiques : Non Disponible
COEFFICIENT DE PARTAGE n -OCTANOL/EAU : Non Disponible

10 - STABILITE ET REACTIVITE

- STABILITE : Produit stable dans les conditions préconisées d'utilisation et de stockage.
- CONDITIONS A EVITER : Ne pas exposer le produit à des chaleurs trop intenses, ni au gel.
- MATIERES A EVITER : De façon générale, éviter les oxydants forts qui réagissent souvent de façon brutale avec les composés organiques.
- PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX : En cas de décomposition par chauffage à des températures très élevées, le produit peut éventuellement générer des substances nocives non identifiées, ainsi que du monoxyde et du dioxyde de carbone.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- TOXICITE AIGUE :
 - Ingestion : DL50 orale (Rat) > 2000 mg/kg
 - Cutanée : DL50 dermale (Rat) > 4000 mg/kg
- EFFETS LOCAUX :
 - Inhalation : Une irritation des voies respiratoires et une irritation oculaire peuvent suivre l'inhalation importante d'aérosols de produit.
 - Contact avec la peau : Test d'irritation sur le Lapin : Non irritant.



Test de sensibilisation de la peau sur le Cobaye : Non sensibilisant.

- Contact avec les yeux : Test d'irritation oculaire sur le Lapin (produit pur) : Non irritant.

Le produit peut cependant occasionner des troubles digestifs et fonctionnels plus ou moins sérieux.

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

• Ecotoxicité :

- Toxicité sur les algues (espèce testée : *Scenedesmus subspicatus*) :

CEb 50 (72 heures) : 29 mg/L

CEr 50 (72 heures) : 46 mg/L

- Toxicité sur les Daphnies (espèce testée : *Daphnia magna*) : CE50 (48 heures) : 59 mg/L

- Toxicité sur les poissons (espèce testée : Truite Arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*)) :

CL50 (96 heures) : 24 mg/L

- Dangereux pour les organismes aquatiques.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

• Résidus : Récupérer et stocker tout produit restant et non contaminé dans les récipients d'origine. Ne jamais vidanger dans un caniveau, un égout ou sur une surface imperméable. Envoyer à un centre de traitement spécialisé dans les déchets spéciaux.

• Emballages souillés : Emballages vides non réutilisables. Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Eliminer les emballages vides via une collecte organisée par un service de collecte spécifique : ADIVALOR®.

Dans tous les cas, respecter les réglementations locales et nationales en vigueur.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

• **REGLEMENTATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES** : Produit non soumis aux réglementations des transports.

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Etiquetage selon la directive 1999/45/CE

• SYMBOLE (S) : Néant.

CONTIENT du Dichlorprop-p. Peut déclencher une réaction allergique.

• PHRASE(S) DE RISQUE :

- R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

• PHRASE(S) DE SECURITE :

- S2 : Conserver hors de la portée des enfants.

- S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

- S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.



- S28 : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
- S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- S61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité.

Etiquetage France (décision de la commission Toxiques)

- SYMBOLE (S) : Néant.

Contient 72 g/L de GLYPHOSATE, 54 g/L de DICHLORPROP-P, 54 g/L de MCPA.

- PHRASE(S) DE RISQUE : néant

AQUA : Dangereux pour les organismes aquatiques.

- PHRASE(S) DE SECURITE :

- S2 : Conserver hors de la portée des enfants.
- S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- S25 : Éviter le contact avec les yeux.
- S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- S49 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité.

16 - AUTRES INFORMATIONS

- Dispositions particulières : nomenclature des installations classées (France) : Concerné n°1155.
- Homologué par le Ministère de l'Agriculture, autorisation de mise sur le marché n°98.00.201.
- Libellés des phrases R cités en rubrique 2 :
 - R22 : Nocif en cas d'ingestion.
 - R38 : Irritant pour la peau.
 - R41 : Risque de lésions oculaires graves.
 - R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 - R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.